



# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## Demande d'adhésion Carte Maritime Saison 2023/2024

2 situations possibles :

- Vous effectuez un renouvellement de carte maritime → 78€
- Vous effectuez votre première demande de carte maritime → 78€ (sauf pour les premières années de permis → 43€)

### Si vous effectuez un renouvellement de carte maritime, merci de nous joindre :

- Une **photo d'identité** récente (nouvelle carte maritime cette année)
- Votre photocopie de **validation de permis de chasse 2023/2024**
- Votre **formulaire d'adhésion** ci-joint dûment rempli
- La **déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment remplie
- La **feuille de prélèvements limicoles** ci-jointe dûment remplie pour la saison dernière 2022/2023
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** d'un timbre supérieur à 20 grammes
- **1 chèque bancaire de 78 €** à l'ordre de l'ACMC (seuls les paiements par chèques et espèces seront acceptés, toutefois nous vous demandons d'éviter le paiement en espèces)

### Si vous effectuez votre première demande de carte maritime, merci de nous joindre :

- Votre **formulaire d'adhésion** ci-joint dûment rempli
- La **déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment remplie
- **1 extrait de casier judiciaire n° 3 de moins de trois mois** (demande possible et gratuite sur le site internet [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr))
- Une **photocopie de votre permis de chasse** ou la photocopie du document attestant la réussite à l'examen du permis de chasse de votre fédération
- Votre photocopie de **validation de permis de chasse 2023/2024**
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** d'un timbre supérieur à 20 grammes
- **1 photo d'identité récente**

Attention 2 tarifs sont proposés selon votre situation :

Pour les jeunes permis (**1<sup>ère</sup> année de permis de chasse uniquement**) → 43€

Pour les autres tarifs normaux → 78 €

Des permanences seront organisées au local APMC afin de vous permettre de réaliser votre validation de carte maritime sur place. Dans ce cas, il ne faudra joindre que 3 enveloppes timbrées et libellées à votre adresse au lieu de 4.

**Dates des permanences** : Samedi **24 juin** de 9H30 à 11H30, Samedi **15 juillet** de 9H30 à 11H30, Samedi **29 juillet** de 9H30 à 11H30 et le Samedi **19 août** de 9H30 à 11H30

**Local APMC : 746 rue Robelin 62730 Marck**



# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## Rappels :

Ce renseignement qui figure dans le cahier des charges de location par l'état est **OBLIGATOIRE**. Il doit être joint à votre demande d'adhésion sans quoi la carte maritime ne vous sera pas délivrée. (Hormis les nouveaux adhérents qui n'ont pas chassé en 2022/2023)

Cette fiche ne concerne pas les prélèvements effectués dans les installations de huttes et de hutteaux couverts.

**Si vous n'avez effectué aucun prélèvement sur la saison passée, veuillez simplement remplir nom prénom et numéro d'adhérent et indiqué 0 ou barrer la case à côté des espèces.**

Saison 2022/2023		
Nom :	Espèces	Nombre total d'oiseaux prélevés sur la saison
Prénom :	Barge rousse	
	Bécasseau maubèche	
N° de carte maritime :	Bécassine des marais	
	Bécassine sourde	
	Courlis corlieu	
	Chevalier Arlequin	
	Chevalier combattant	
	Chevalier gambette	
	Chevalier aboyeur	
	Courlis cendré	
	Huitrier pie	
	Pluvier doré	
	Pluvier argenté	
Vanneau huppé		

**Dans le cas d'un renouvellement de carte maritime, si la feuille limicole n'est pas dûment remplie, la carte maritime ne sera pas délivrée.**

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## Demande d'adhésion à remplir

Nom :	Prénom :
Adresse N° et rue :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail :	
Etiez-vous adhérent en 2022/2023 ? Entourer la mention qui vous concerne :	OUI                      NON
N° de la carte maritime :	N° du permis de chasser :

### **Obligation de l'adhérent :**

*Par ma demande de renouvellement ou de première adhésion pour l'obtention de la carte maritime à l'Association de Chasse Maritime du Calaisis lot n°1 et par ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur de ladite association. Je m'engage à faire valider mon permis de chasse et à prendre une assurance chasse pour la saison 2023/2024.*

*Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et conformément à l'article 27 de la loi 78-18 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je donne mon accord pour que ces données soient intégrées aux fichiers des adhérents de l'ACMC.*

*Je suis informé qu'il m'est possible d'avoir accès à ces informations et de les faire rectifier si nécessaire.*

**Fait à :**

**le :**

**Signature (avec mention lu et approuvé) :**



# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## Rappels :

- Afin d'éviter toute confusion, merci de n'envoyer qu'un seul dossier par enveloppe
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Une fausse déclaration entraîne la nullité de la carte maritime
- Les concessionnaires inscrits sur une hutte ou un hutteau mobile doivent impérativement valider leur carte maritime avant le 31 juillet 2023 sous peine de radiation de la concession.

Ce dossier doit être envoyé par courrier libellé à :

**Mme Brigitte Pouille**

**446 avenue des jonquilles**

**62370 GUEMPS**

Pour tous renseignements, vous pouvez la joindre par téléphone au 06 03 03 06 78

Du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et le samedi de 10h à 13h

## ***Déclaration sur l'honneur***

*Je soussigné(e)..... demeurant au.....*

*....., atteste sur l'honneur ne pas avoir subi de condamnation en relation avec la chasse depuis ces cinq dernières années.*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

*Date et signature :*

## **Info partenariat :**

Sur présentation de votre carte maritime validée pour la saison 2023/2024, vous pourrez bénéficier de **10% de remise** sur toutes les cartouches de chasse (hors promotions en cours et munitions ball trap) chez notre partenaire Nicolas Vasseur et ce, jusqu'au 31/03/2024.

Armurerie Vasseur – 1367 rue de la chapelle 62370 Audruicq – 03 21 85 12 87